



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Décembre 2018

Etaient Présents : M. LAMORLETTE – M. LAGARDE – MM. PETITJEAN -
TORNIOR – MASCIONI – LOMBARD - Mme DONNEZ –Mme TISSOT – Mme
COVRE – Mme WINTNAUER – M. MUSIOL – Mme ROWDO – Mme ALIVENTI
– Mme AFIRI

Absents représentés : M. KRENC pouvoir à Mme TISSOT
M. GRIMALDI pouvoir à M. PETITJEAN

Absents excusés : Mmes JOFFRIN – CHEILLETZ - M. SMENDA

Monsieur TORNIOR Olivier est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé

1) Droit de préemption immeuble Avenue Charles de Gaulle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un immeuble en vente situé avenue Charles de Gaulle présente des caractéristiques permettant au conseil municipal de le préempter.

En effet, depuis de nombreuses années il est question que la commune supprime l'ilot séparant l'avenue Charles de Gaulle à la rue de l'Eglise et cela dès qu'un bâtiment est mis en vente à un prix convenable.

Il s'avère que ce projet très important et d'un coût très élevé ne pourra pas voir le jour avant très longtemps. D'une part, par le fait que certaines habitations qui constituent ce petit ilot ont été rénovées par de nouveaux propriétaires et d'autre part, que cet ensemble représente un trop grand nombre d'habitations. Après débat.

Le conseil municipal par 8 voix contre, 6 voix pour et 2 abstentions ne souhaite pas préempter ce bâtiment.

2) Affaire CNE DE VALLEROY/VIRON

Après la décision du tribunal (terrain baignade)

- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la commune de Valleroy souhaite faire appel devant la cour d'Appel de Nancy suite au jugement rendu en date du 25 octobre 2018 l'opposant à M. VIRON Pierre,
- Considérant que la commune confie à la SCP IOCHUM Xavier de Metz le soin de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du litige qui l'oppose à M. VIRON Pierre,
- Considérant qu'il convient de formaliser les modalités financières de ce dossier par le biais d'une convention entre la commune et la SCP IOCHUM,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité moins une abstention,

- autorise le maire à signer la convention liant la commune à la SCP IOCHUM Xavier.

3) Divers

- Dans le cadre de la journée nationale du 12 décembre 2018, les avocats, les syndicats de magistrats, les syndicats de greffiers sont appelés à manifester leur opposition sur un certain nombre de points du projet de loi portant réforme de la justice. Cette journée de manifestation est prévue le 12 décembre 2018, le conseil municipal partage leur revendication.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'un groupe « femme du 8 mars » a été créé avec deux objectifs à savoir mieux connaître les femmes et les familles victimes de coups de notre secteur et informer les femmes sur leurs droits face aux violences conjugales. Un tract va être distribué dans toutes les boites aux lettres de Valleroy.

Le Maire,

Christian LAMORLETTE

